

L'Art et la Gazette de Lausanne

Autor(en): **Silvestre, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1908)**

Heft 70

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-623588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

lesquelles nous tenons quel que soit le résultat de cet échange d'idées à conserver toute notre indépendance.

Que M. Koella et la section de Lausanne se rassurent, nous ne sommes pas suspects de sympathie exagérée pour le Kunstverein, mais nous ne voulons pas être traités d'intransigeants, ce qui ne manquerait pas d'arriver si nous refusions de discuter une proposition raisonnable. Il sera toujours temps d'accepter ou de refuser la rédaction définitive de cette proposition si les exigences du Kunstverein sont incompatibles avec nos intérêts. Et d'ailleurs, ce n'est pas le Comité qui décidera en dernier ressort mais bien l'assemblée générale à la suite du préavis que lui donnera l'assemblée des délégués.

Voilà pensons-nous, des garanties suffisantes pour calmer les craintes de nos collègues.

A. S.

SECTION D'ARGOVIE

L'assemblée de la *Section d'Argovie* a eu lieu à Zofingue, le 22 septembre dernier. Nous comptons deux membres de plus que l'année passée, soit onze. L'ancien comité fut réélu pour une année : Weibel, Burgmeier, Steimer.

La section a exposé au mois de juin à Soleure et au mois de juillet à Berne aux musées d'art respectifs. A Soleure quatre œuvres furent vendues pour la somme totale de 795 francs et à Berne on en vendit deux pour 405 francs.

Notre exposition de Noël aura lieu du 1—22 décembre. Au surplus la section a réussi à obtenir dans plusieurs villes de l'Allemagne du Sud la possibilité d'organiser une exposition collective. Le 10 novembre une collection de nos tableaux fut expédiée à Fribourg en Brisgau ; ces tableaux seront ensuite expédiés à Spire, Karlsruhe et Heidelberg. Pour les villes de Karlsruhe et Heidelberg la collection sera encore enrichie par des œuvres provenant de notre exposition de Noël.

SECTION DE BERNE

Dans sa séance du deux novembre, la section de Berne de la « Société des peintres et sculpteurs suisses » désigna le jury pour l'exposition de Noël de cette année. Il se compose de MM. Amo Amiet, Christian Baumgartner, Max Buri, Edouard Boss, Ferdinand Hodler et Adolphe Tièche.

Comme nous ne disposons de nouveau que d'un très petit local pour cette exposition, la section formula le désir que, contrairement à la coutume de ces dernières années, des artistes professionnels seulement y prissent part.

Il est absolument nécessaire que la construction projetée du nouveau musée d'art sur le Kirchenfeld soit bientôt commencée, car le manque d'espace de l'ancien musée d'art de la Waisenhausstrasse se fait péniblement sentir aux artistes de Berne.

A. TIÈCHE.

Monsieur le Rédacteur de « *L'Art Suisse* ».

Neuchâtel-Landeron, le 1^{er} novembre 1907.

Mon honorable collègue M. HORACE de SAUSSURE m'accuse dans le n° 69 de « *L'Art Suisse* » « d'en prendre trop à mon aise avec notre organisation » et de « proposer même la revision d'une affaire déjà réglée à la suite de répétées et longues discussions »... mais il oublie que ma communication sur l'état actuel de « *L'Art Suisse* » était datée d'avant l'Assemblée générale des 22 et 23 juin 1907 à Fribourg et pour laquelle ma dite communication avait été écrite....

Ayant paru si tardivement dans le n° 69 de septembre seulement, il est bien évident que ce grand retard réservé à l'insertion de mon article en question au sujet de l'art suisse modifiait en grande partie la teneur de mes différentes propositions qui par le fait même sortaient de l'actualité....

Je n'en regrette pas moins d'avoir ainsi dû laisser passer sous silence, à Fribourg, certaines de mes idées et propositions que pour mon compte je maintiens encore... celle entre-autres : « *d'en finir avec cette ridicule interdiction de l'admission (si peu dangereuse) du beau-sexe-artiste dans notre société* » : et enfin celle où je proposais : « *que tous les artistes de notre société fassent partie de « La Ligue pour la Beauté » ou « Protection de la Suisse pittoresque »...* Je regrette de tout mon cœur d'avoir été si peu et si mal compris par mes collègues qui pourtant sont tous de vrais artistes!

FERNAND-LOUIS RITTER, peintre.
Membre de la Ligue de la Beauté... etc...

L'ART ET LA GAZETTE DE LAUSANNE

Sous ce titre : *A propos d'Art*, la *Gazette de Lausanne* publiait, le 13 novembre, un article anonyme et malveillant à l'égard de notre société.

La plupart des allégations de ce courageux correspondant étant fausses ou manifestement hostiles, nous avons envoyé à ce journal une lettre de rectification, que son directeur a refusé d'insérer.

Nous pensons qu'il est utile de mettre cette correspondance sous les yeux de nos lecteurs. Le plus grand nombre d'entre eux n'ayant probablement pas eu connaissance de l'article en question, nous le reproduisons également.

A PROPOS D'ART.

Gazette de Lausanne du 13 octobre 1907.

L'Art suisse est un journal peu répandu mais il contient des choses intéressantes ; ainsi, dans le compte rendu de l'assemblée générale de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, la discussion qui eut lieu à Fribourg au sujet des femmes artistes dans la société est fort suggestive en ce qui concerne l'avenir de ce groupement d'artistes. Pour la troisième fois cette proposition fut repoussée bien que la majorité des sections lui fut acquise — et chose curieuse, ce sont les esprits ouverts aux innovations en matière d'art, les « va de l'avant » — qui se montrèrent les plus conservateurs, les plus rebelles à l'idée de voir des femmes, notoirement connues comme artistes, faire partie d'une société d'artistes!

Les conséquences de cette intransigeance ne tarderont pas à se manifester. Déjà des conseillers nationaux se sont préoccupés d'envisager la chose à leur point de vue. On peut prévoir que le Département fédéral de l'intérieur sera invité à ne pas accorder à la société des P. S. et A. suisses le plus petit rôle officiel dans les manifestations de la vie artistique de notre pays. Autrefois, par exemple, le jury d'un Salon national ne pouvait être élu que sur la présen-

tation en nombre double d'une liste de noms choisis par la dite société, tout comme les membres de la commission fédérale des Beaux-Arts étaient, en principe, présentés par elle. Cela cessera d'être.

Cette influence s'est d'ailleurs déjà très amoindrie à la suite d'ostracismes qui firent tort à quelques artistes en vue. La dernière décision conduira nos gouvernants à ne pas considérer cette société autrement que tout autre. Si les artistes femmes forment un groupe pour la défense de leurs intérêts, elles devront avoir droit aux mêmes égards, aux mêmes traitements que la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses. Qu'elles organisent une exposition, elles obtiendront, elles aussi, une subvention sous peine de voir l'opinion publique se lasser d'injustice manifeste ; qu'il y ait un jury à élire, on les invitera également à présenter des candidats et il n'y aurait rien d'étonnant d'ailleurs à ce que l'une d'elles fût appelée à siéger à la commission fédérale des Beaux-Arts pour y défendre les intérêts de son groupe.

Mais ce n'est pas tout : la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses projette d'exposer à Venise dans deux ans. Inévitablement, le public croira que c'est la Suisse qui expose ; en réalité, ce ne sera qu'une de nos sociétés d'artistes suisses ; de même s'il lui prenait fantaisie d'aller à Paris, comme la Belgique cette année au Salon d'automne, les visiteurs pourraient, là comme à Venise, s'y méprendre et croire à une exposition de l'art suisse, alors qu'il ne s'agirait que d'une fraction de l'art suisse !

Il est évidemment impossible d'empêcher un groupement de se lancer dans une manifestation semblable mais alors que les deniers de la Confédération n'interviennent en rien dans la réussite d'une entreprise à la base de laquelle manque l'esprit de justice et d'équité qu'on aimerait à voir régner dans les milieux artistes. X.

Réponse du Président Central à l'article ci-dessus.

Genève, le 18 novembre 1907.

Monsieur le Rédacteur,

Vous publiez dans votre numéro du 23 novembre, un article intitulé : *A propos d'Art*, mettant en cause la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses.

Vous voudrez bien insérer ces quelques lignes en réponse à votre correspondant mal renseigné et surtout mal intentionné.

Il s'agit de remettre certaines choses au point, et ne pas laisser s'accréditer des légendes pouvant faire le plus grand tort à notre Société en particulier, et à tous les artistes en général.

A ce point de vue, nous ne pouvons que regretter de voir se produire ces attaques, au moment où une entente est sur le point de s'établir entre les différents groupements artistiques en Suisse. Tous ceux qui sont exactement renseignés et suivent attentivement ce mouvement seront de cet avis.

Votre correspondant nous reproche de ne pas admettre les artistes femmes dans notre Société. Nous sommes des intransigeants, paraît-il, et à l'en croire, nous refusons la qualité d'artistes à nombre de femmes, notoirement considérées comme telles.

Rien n'est plus faux.

Nous ne leur contestons nullement le droit de s'organiser comme elles l'entendent, et la preuve en est que la Société des peintres et sculpteurs femmes existe depuis plusieurs années.

Nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que cette Société mérite autant que la nôtre l'appui de la Confédération et nous ne verrions aucun inconvénient à ce que l'une de ces dames soit appelée à défendre les intérêts de son groupe au sein de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

La majorité des membres de notre Société a pensé qu'il y avait des inconvénients à réunir les deux éléments dans la même administration. Peut-être avons-nous tort, les opinions sont du reste très partagées à ce sujet, mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas par hostilité contre toute une catégorie d'artistes que nous avons agis.

Nous ne sommes pas contre la femme, a dit, un de nos membres, nous sommes contre la femme dans notre Société. ce n'est pas la même chose.

D'ailleurs, il y a un autre argument qui n'a pas peu contribué à ce résultat, c'est que soit individuellement, soit en groupe, jamais notre comité n'a été saisi d'une demande quelconque, tendant à favoriser l'entrée d'une femme artiste dans notre Société, bien plus, lorsque je me suis adressé à plusieurs d'entre elles afin qu'elles défendent leur point de vue dans l'Art suisse, une seule réponse m'est parvenue, et elle n'était vraiment pas encourageante.

Quant aux autres affirmations contenues dans l'article en question elles ont toutes à peu près la même valeur.

Nous continuerons quoiqu'en pense votre correspondant, à jouir d'une certaine autorité en matière d'Art, parce que nous sommes la seule Société de professionnels, (avec la Société des peintres et sculpteurs femmes) exigeant des garanties pour la réception de ses membres, et que l'on ne peut ignorer l'opinion d'un groupement de près de 400 artistes.

En ce qui concerne les nominations des membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts, il est également faux de prétendre que celles-ci se font uniquement sur les propositions de notre Société. La vérité est que nous proposons des noms d'artistes, comme chaque groupe peut le faire, comme chaque particulier le fait. Quelquefois le choix correspond à nos vœux, pas toujours cependant et s'il en fallait une preuve, nous la trouverions dans le fait que la majorité de ses membres ne fait pas partie de notre Société, que notre comité n'y est pas représenté, tandis que les présidents du Kunstverein et de la Sécession y figurent.

Nous sommes aussi menacés, paraît-il, de voir des conseillers notoriaux s'occuper de la question.

Si cela pouvait arriver ce n'est certes pas nous qui nous plaindriions, nous trouvons au contraire, qu'il ne s'en occuperont jamais trop.

Il est vraisemblable que si quelques-uns de ces Messieurs ont cette intention, ils ne se feront pas une opinion d'après un article de journal anonyme et tendanciel. Ils se renseigneront à bonne source et ils arriveront fatalement à cette conclusion qu'il n'existe pas d'autres groupements d'artistes sérieux que la Société des peintres et sculpteurs hommes ou femmes. En outre, s'ils désirent pousser plus loin leurs recherches, ils verront que tout le mal dont nous souffrons provient de l'insuffisance du budget fédéral des Beaux-Arts.

Il est indispensable, en effet, non pas de doubler, mais de tripler, le chiffre de cette subvention pour qu'elle puisse rendre les services qu'on en attend et si cette manifestation intempestive de votre correspondant peut nous conduire à ce résultat, nous ne saurions trop le féliciter d'avoir mis cette question sur le tapis.

Reste l'Exposition des artistes suisses à Venise, que nous sommes accusés de vouloir organiser. C'est elle au fond qui a motivé l'article qui nous occupe et qui rend M. X de si méchante humeur.

Nous croyons sans peine à la sincérité de ses regrets lorsqu'il constate l'impossibilité dans laquelle il se trouve de nous empêcher de prendre part à cette manifestation. Il est vraiment désolé et il s'écrie : elle ne sera pas une Exposition suisse. Et pourquoi ? Parce qu'il n'en fera vraisemblablement pas partie. Ce n'est pas un argument. Il ne sera pas le seul à ne pas exposer. La place est restreinte par conséquent la sélection sera très sévère entre les membres suisses de notre société. En quoi cela peut-il changer le caractère des œuvres exposées, si celles-ci sont peu nombreuses. Serons-nous moins suisses pour cela. Personne ne le pensera, pas même votre correspondant. Cela lui est d'ailleurs complètement indifférent, il ne s'agit que d'empêcher la Confédération de nous aider de ses deniers. C'est là son seul but.

Qu'il sache donc que pour le moment nous n'avons pas l'intention de solliciter son appui, mais si cependant la nécessité nous obligeait d'avoir recours à ce moyen, je ne pense pas que la jalousie de quelques-uns pourrait influencer nos autorités au point de voir méconnaître leurs devoirs vis-à-vis d'une Société à laquelle est échu l'honneur de représenter l'Art suisse à l'étranger.

Ce n'est pas notre faute si les ressources de la Confédération ne lui ont pas permis de se réserver l'initiative que nous avons prise et nous ne pouvons pas cependant rester à l'écart de ces manifestations utiles à nos artistes simplement pour ne pas déplaire à quel-que particulier.

Nous sommes déjà en état d'infériorité vis-à-vis des groupements des autres nations qui tous sont largement subventionnés ou possèdent même des pavillons spéciaux dans cette Exposition internationale et si nous voulons pouvoir lutter avec avantage, nous avons besoin d'encouragements et d'appui.

Il serait curieux et lamentable si au lieu de cela nous ne recevions que des reproches.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A. SILVESTRE, *président*
de la Société des peintres sculpteurs et architectes suisses

Lettre de M. Secretan, Directeur de la *Gazette*.

Lausanne, 20 novembre 1907.

Monsieur,

Si vous désirez répondre à notre article du 13 novembre. *A propos d'Art*, je veux bien publier votre réponse, mais à la condition que vous laissiez complètement hors de cause notre collaborateur, lequel est couvert par moi, directeur du journal, et que je ne veux pas laisser injurier dans nos colonnes.

Croyez, Monsieur, à ma parfaite considération.

Ed. SECRETAN.

Ainsi donc, après avoir laissé paraître ces attaques dans son journal, et sans les contrôler, M. le directeur de la *Gazette*, non content de refuser l'insertion de la réponse envoyée par le représentant de la société mise en cause par ce correspondant anonyme, cherche encore à justifier cette décision en donnant des raisons dont l'inexactitude est le moindre défaut.

Ce prétexte ne trompera personne. Cette lettre ne renferme aucune injure ; chacun peut s'en rendre compte et

il faut avoir le sentiment de défendre une cause bien détestable pour employer des procédés semblables.

A. S.

LOCAUX D'EXPOSITIONS

Bon nombre de villes suisses ne manquent pas seulement de grands mais même de petits emplacements d'expositions, de sorte que si nous, les artistes, nous voulons exposer quelques tableaux, nous devons nous estimer heureux si les directeurs de musées nous permettent de placer un paravent devant les œuvres du musée pour y accrocher, pendant un temps déterminé, nos tableaux. Il faut avoir soin de ne pas les laisser trop longtemps, car le mécontentement se fait bientôt sentir et on nous fait comprendre que les objets d'art du musée, achetés à des prix élevés, ne doivent pas être cachés. Cela ne sert à rien de se fâcher et, du reste, cette opinion a du vrai : Tant que nous nous contentons du rôle de « tolérés », nous ne méritons pas d'être plaints.

Chaque commerçant qui désire montrer ses produits au public, loue un local, où il étale sa marchandise. Nous les artistes, nous sommes trop mal partagés matériellement pour que chacun puisse, à lui seul, louer un local, mais nous formons différents groupes et ces groupes sont pourtant capables de louer des locaux particuliers où ils peuvent, pendant toute l'année, exposer leurs œuvres.

Il n'est pas nécessaire que ces locaux se trouvent à un rez-de-chaussée ou dans une rue principale, il leur faut seulement un bon jour. Il n'y a pas besoin d'être millionnaires pour payer la location de deux ou trois pièces non meublées et une surveillance temporaire.

De cette façon on pourrait d'abord exposer dans sa patrie ses nouvelles créations et pas seulement de temps en temps l'une ou l'autre. Il est fort probable que le public, en voyant davantage, en achèterait davantage.

Puis, si une section ayant loué un local n'avait temporairement pas assez de tableaux à exposer, elle le mettrait, pour quelques semaines, à la disposition d'une autre section, notamment à une qui se montrerait prête à lui rendre le même service.

Pour le côté financier de l'entreprise, il serait souscrit des parts (cette souscription pourrait s'étendre aux amateurs d'art) puis il serait perçu un % élevé sur le produit des ventes et un prix de location minimale serait payé pour l'emplacement occupé pour chaque œuvre exposée.

Sans parler de la liberté que l'on aurait de pouvoir, en tout temps, exposer sans avoir besoin de demandes et de pétitions, on posséderait enfin un local où l'on pourrait recevoir des journaux, des revues, etc., et où l'on pourrait se rencontrer, bref, on aurait un chez-soi commun.

J'espère que ces lignes n'auront pas été écrites en vain.